La Légende dorée d'un curé du XVe siècle du diocèse de Genève

Autor(en): **Morenzoni, Franco**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte = Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle = Rivista svizzera di storia religiosa e culturale**

Band (Jahr): **98 (2004)**

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-130336

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La *Légende dorée* d'un curé du XVe siècle du diocèse de Genève

Franco Morenzoni

Le clergé paroissial de la fin du moyen âge demeure un groupe social encore assez mal connu. Son importance numérique a certes été mise en évidence pour plusieurs régions d'Occident et il ne fait désormais aucun doute qu'une de ses caractéristiques principales était son extrême hétérogénéité, que ce soit du point de vue économique, social ou culturel[1]. Cependant, faute d'une documentation de qualité suffisante, il est le plus souvent difficile voire impossible de mesurer avec une certaine précision cette hétérogénéité, tout comme, par exemple, de mener des enquêtes prosopographiques à l'échelle régionale sur le personnel paroissial.

Parmi les aspects dont tout le monde s'accorde pour souligner l'importance, mais dont l'approche s'avère particulièrement délicate, il faut mentionner en premier lieu celui du niveau culturel des desservants paroissiaux. Si les travaux qui fournissent des renseignements ponctuels ne sont fort heureusement pas rares, il n'en reste pas moins qu'à ce jour la seule étude qui aborde le problème du niveau culturel de l'ensemble du clergé paroissial d'un diocèse aussi bien du point de vue qualitatif que quantitatif est celle de Louis Binz, publiée en 1973. Devenu dès sa parution un classique, l'ouvrage *Vie religieuse et réforme ecclésiastique*

[1] Sur le clergé de paroisse, voir entre autres A. Hamilton-Thompson, *The English Clergy and their Organisation in the Later Middle Ages*, Oxford, 1947; W. A. Pantin, *The english Church in the fourteenth Century*, Cambridge, 1955; F. Rapp, *Réforme et Réformation à Strasbourg (1450–1525)*, Paris, 1975; Ch. M. de la Roncière, «Dans la campagne florentine au XIVe siècle. Les communautés chrétiennes et leurs curés», dans *Histoire vécue du peuple chrétien*, sous la dir. de J. Delumeau, Toulouse, 1979, p. 281–314; M.-Cl. Gasnault, «Le clergé dans les paroisses rurales du diocèse de Sens à la fin du Moyen Âge», dans *L'encadrement religieux des fidèles au Moyen Âge et jusqu'au Concile de Trente*, C.T.H.S., Paris, 1985, p. 317–327; P. Desportes, «Le clergé des campagnes champenoises à la fin du XIVe siècle d'après les registres de la fiscalité pontificale», dans *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 72 (1986), p. 19–47; P. Pégeot, J.-P. Prongué, «Contribution à l'étude du clergé paroissial rural à la fin du Moyen Âge: les prêtres du Sundgau (1441–1500)», dans *Revue d'Alsace*, 115 (1989), p. 3–36; *Le clergé rural dans l'Europe médiévale et moderne*, éd. P. Bonnassie, Toulouse, 1995.

dans le diocèse de Genève, 1378–1450, demeure une référence incontournable lorsqu'on souhaite traiter de la culture, ou de l'inculture, des clercs de paroisse à la fin du moyen âge[2]. L'analyse des données fournies par le procès-verbal de la visite pastorale que Jean Bertrand a effectuée entre 1411 et 1414 a permis à Louis Binz d'apporter des nuances importantes à l'image traditionnelle – souvent relayée par des textes de l'époque à caractère plus ou moins polémique – d'un clergé inculte et incapable de remplir correctement les tâches qui lui avaient été confiées. D'après les critères du visiteur du diocèse de Genève, environ deux tiers des recteurs et des vicaires résidents étaient en effet pourvus d'une instruction suffisante, les cas d'ignorance flagrante et inadmissible étant somme toute plutôt rares[3].

Comme on le sait, un des instruments grâce auxquels les ordinaires ont essayé d'améliorer la formation des clercs ont été les constitutions synodales. Parmi celles promulguées pour le diocèse de Genève qui ont été conservées, plusieurs révèlent le souci de transmettre aux curés et aux vicaires une instruction élémentaire, notamment au sujet de l'administration des sacrements. Dans les statuts synodaux publiés par l'évêque François de Metz après 1435, l'évêque, après s'être plaint de l'ignorance de trop de curés, ordonne à tous les desservants de se procurer un manuel ou un traité sur l'administration des sacrements et conseille, après en avoir apparemment examinés plusieurs, le traité de l'évêque Guillaume de Paris et le *Manipulus curatorum*. Il affirme que «ambo apud multos in ciuitate et diocesi nostris predictis h[ab]entur»[4]. Quelques années plus tard, c'est le *Speculum ecclesiae* d'Hugues de Saint-Cher qui fut recommandé à deux curés dont l'instruction était à parfaire[5].

Quelques indices suggèrent que les injonctions épiscopales ne sont pas restées totalement lettre morte. Le *Manipulus curatorum* a été conservé par deux manuscrits copiés dans le diocèse de Genève, et deux autres manuscrits ont transmis le traité d'Hugues de Saint-Cher[6]. Les deux exemplaires du traité de Guy de Montrocher datent vraisemblablement de la deuxième moitié du XVe siècle. Le ms. BPU, lat. 38a a été copié par Humbert Gruet, qui déclare avoir terminé de transcrire l'ordinaire de Genève, transmis par ce même manuscrit, le 8

[2] Et aussi le seul à fournir des données quantitatives fiables et significatives sur cet aspect, et non pas à indiquer uniquement des ordres de grandeur plus ou moins approximatifs. C'est une des raisons, mais pas la seule, qui explique pourquoi la liste des travaux qui y font référence est très longue. Nous nous bornerons à mentionner le volume de la collection ‹Peuples et civilisations›: *XIVe et XVe siècles. Crises et genèses*, sous la dir. de J. Favier, Paris, 1996, p. 379.

[3] L. Binz, *Vie religieuse*, p. 338ss. et tableau XII, p. 496.

[4] AEG, ms. hist. 47, fol. 76v. L. Binz propose d'identifier le premier traité mentionné avec le *Dialogus de septem sacramentis* du dominicain Guillaume de Paris. Quant au deuxième, il s'agit du célèbre texte de Guy de Montrocher. Sur tous ces aspects, cf. L. Binz, *Vie religieuse*, p. 169, 347ss.; sur les statuts synodaux, cf. *ibid.*, p. 143–176; F. Morenzoni, «L'encadrement et l'instruction religieuse des fidèles d'après les statuts synodaux des diocèses de Genève et de Sion (XIIIe-XVe siècles)», dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 91 (1997), p. 7–37.

[5] Cf. L. Binz, *Vie religieuse*, p. 348.

[6] BPU, ms. lat. 38 et 38a; AEG, ms. hist. 51 et 52; cf. aussi L. Binz, *Vie religieuse*, p. 348.

février 1473, et qui indique aussi avoir effectué ce travail sur demande du chapelain *Glaudius de Rigo*[7]. Le propriétaire et l'origine du deuxième exemplaire ne peuvent pas être déterminés. On peut seulement noter que l'intérieur de la reliure a conservé un fragment du testament d'un habitant de Machilly, dans le Bas-Chablais, levé le 3 juin 1441.

Quant au *Speculum ecclesiae*, on le trouve dans deux manuscrits qui contiennent également d'autres traités à caractère pastoral. Dans le ms. 51 des AEG[8], il est précédé par un abrégé concernant la confession qui reprend un certain nombre de vers du célèbre texte *Peniteas cito*, composé peut-être au tournant du XIIe au XIIIe siècle par le chancelier de l'église cathédrale de Lincoln Guillaume de Montibus[9]. D'après l'*explicit*, l'abrégé aurait été composé par le propriétaire même du manuscrit, le clerc François Prepositi[10]. Sans entrer dans le détail, car ce manuscrit mériterait des recherches plus approfondies, on peut relever que plusieurs textes concernent la pénitence, et qu'à partir du fol. 50v on trouve un traité sur les vertus qui intègre des informations au sujet des sept œuvres de miséricorde, des sept dons du Saint-Esprit, des sept sacrements, ainsi que la célèbre formule S.A.L.I.G.I.A. qui permettait de mémoriser les sept péchés capitaux, bref des instructions élémentaires très proches de celles que l'évêque Jean de Murol avait insérées dans ses statuts synodaux de 1381[11]. À deux reprises, François Prepositi remarque que les textes qu'il a copiés sont très utiles aux curés avec charge d'âmes; au fol. 31v, il donne aussi la liste des fêtes que les curés ou leurs vicaires devaient annoncer aux paroissiens[12].

Dans le ms. 52, dont le propriétaire est inconnu, le traité d'Hugues de Saint-Cher se termine au fol. 14v. Il est suivi par un autre texte à caractère pastoral largement diffusé au moyen âge, le *De tribus punctis christiane religionis* composé

[7] Pour les éléments codicologiques de ce manuscrit cf. F. Huot, *Les manuscrits liturgiques du canton de Genève*, Iter Helveticum 5, Fribourg, 1990, p. 212–220; l'ordinaire a été édité par le même auteur: *Ordinaire du Missel de Genève (1473): (Genève, B.P.U., Ms. lat. 38a, ff. 107ra–126vb)*, Spicilegium Friburgense 33, Fribourg, 1993.

[8] Sur les manuscrits conservés aux AEG, cf. *Catalogue de la collection des manuscrits historiques*, éd. P.-E. Martin, Genève, 1936, p. 43–45.

[9] Cf. J. Goering, *William de Montibus (c. 1140–1213). The Schools and the Literature of Pastoral Care*, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, Studies and Texts 108, Toronto, 1992.

[10] «Explicit confessio abreviata per me Franc. Prepositi» (fol. 9v). Le même Prepositi déclare aussi avoir composé, en se fondant sur le droit canonique, le *Liber confessionis et penitentie* qui occupe les fol. 57v–61r. Nous n'avons pas essayé d'identifier ce personnage, qui appartenait peut-être à la famille bien connue des Prévôt. Notons simplement qu'un F. Prepositi était présent au conseil général du 14 novembre 1473 (*Registres du Conseil de Genève*, t. 2, p. 231). Notons aussi que le ms. 29 des AEG contient une copie de la *Summa artis notariae* de Rolandinus Passaggeri dont la page de garde indique qu'elle a appartenu à in certain «Prepositi» qui pourrait être le même personnage (cf. S. Stelling-Michaud, «Manuscrits juridiques bolonais des XIIIe et XIVe siècles», dans *Genava*, n.s., 1 (1953), p. 131).

[11] Nous avons édité ces statuts dans l'article «L'encadrement et l'instruction religieuse», p. 32–37.

[12] «Incipit liber multum utilis curatis et beneficiatis populum habentibus in custodiam» (fol. 32v); «In hoc libro continentur plura bona utilia curatis et confessoribus» (fol. 57v). Des instructions simples concernant en particulier la pénitence sont offertes aussi par un rituel du début du XVIe siècle (BPU, ms. 152, fol. 95v–106v; cf. F. Huot, *Les manuscrits liturgiques*, p. 335).

par Thomas Hibernicus – appelé aussi Thomas Palmeranus et auteur du célèbre *Manipulus florum*[13] – et par le début d'un opuscule sur la confession dont la fin manque. La présence dans le diocèse de Genève de curés propriétaires d'ouvrages est confirmée aussi par le ms. 50 des AEG, qui appartenait à *Glaudius de Bonis*, curé de Collonge-Bellerive. Le manuscrit, écrit par des mains différentes, contient une fois encore des textes concernant les sacrements, la foi catholique, les vices et les vertus, la confession, etc.

Il est vraisemblable que ces manuscrits, copiés par les curés eux-mêmes ou commandés à des copistes, se trouvaient à l'origine à côté des ouvrages liturgiques présents dans ces modestes ‹bibliothèques› paroissiales au sujet desquelles on peut surtout remarquer qu'on manque toujours d'études en nombre suffisant pour avoir une idée, même approximative, de leur éventuelle importance[14]. Quoi qu'il en soit, ces manuscrits témoignent de la volonté de certains curés de parfaire leur instruction, même s'il est difficile de savoir dans quelle mesure les connaissances transmises par ces traités ont pu influencer leur pratique quotidienne du ministère sacerdotal.

Il est en revanche plus rare de trouver dans des églises paroissiales des ouvrages certes à caractère religieux, mais dont le contenu, plus que d'un souci de formation utilitaire, était au service d'intérêts culturels plus spécifiques. La Bibliothèque Cantonale Universitaire de Lausanne possède néanmoins un gros manuscrit copié par un prêtre du diocèse de Genève, Claude Pirusset, curé de Ceyzérieu, qui se différencie des quelques manuscrits que nous venons d'évoquer car on y trouve, entre autres, le texte complet de la *Légende dorée*. L'étude du contenu de ce manuscrit que nous proposons dans les pages qui suivent, essayera de cerner, dans la mesure du possible, le niveau et les intérêts culturels de son propriétaire. Non pas parce que nous pensons que celui-ci était représentatif du groupe social auquel il appartenait, bien au contraire, mais plutôt parce qu'il n'est pas fréquent de pouvoir entrevoir ce qui pouvait intéresser un vrai curé de paroisse de la fin du moyen âge, fût-il atypique.

[13] Cf. M. A. Rouse, R. H. Rouse, *Preachers, Florilegia and Sermons. Studies on the Manipulus Florum of Thomas of Ireland*, Toronto, 1979. Une copie du *De tribus punctis* a été conservée également par le manuscrit 109 des ACS (cf. J. Leisibach, *Skriptoren und Bibliothek des Domkapitels Sitten im Mittelalter*, Scriptoria medii aevi helvetica 13, Genève, 1973, p. 109).

[14] R. M. Haines a étudié et édité quelques extraits d'un cahier de notes personnelles d'un curé anglais dans «A York Priest's Notebook», dans *Ecclesia Anglicana. Studies on the English Church of the Later Middle Ages*, Toronto, 1989, p. 156–177; Sur les ‹bibliothèques› paroissiales, cf. J. Shinners, «Parish Libraries in Medieval England», dans *A distinct voice: medieval studies in honor of Leonard E. Boyle, O.P.*, éd. J. Brown, W. P. Stoneman, Notre Dame Ind., 1997, p. 207–230.; sur la présence de livres liturgiques dans les églises paroissiales, cf. P. Gasnault, «Les livres liturgiques conservés par les églises du diocèse de Sens à la fin du Moyen Âge», dans *L'encadrement religieux*, p. 365–378; J.-L. Lemaître, «Les livres liturgiques des paroisses du Rouergue au milieu du XVe siècle», dans *ibid.*, p. 379–389; cf. aussi F. Rapp, *Réforme*, p. 432ss.; P. Paravy, *De la Chrétienté romaine à la Réforme en Dauphiné*, Rome, 1993, t. 1, p. 201–205.

Claude Pirusset, curé de Ceyzérieux

Lors de la visite pastorale de Barthélemy Vitelleschi de 1443, l'église paroissiale de Ceyzérieu était desservie par un curé, *Glaudius Pirusseti*, aidé par un vicaire, Amédée *Bretini*. La paroisse comptait à cette date cent quarante feux et son revenu était de cent quatre-vingts florins. *Glaudius Pirusseti* était donc à la tête d'une paroisse relativement riche. Contrairement à la plupart de ses collègues titulaires d'une église pourvue d'un revenu plutôt élevé, il était néanmoins curé résidant[15]. L'examen de l'état matériel de l'église permit au visiteur de constater un certain nombre de défauts, auxquels il ordonna de porter remède. Les paroissiens furent invités à ouvrir une ‹fenêtre› dans la paroi du chœur pour y conserver l'Eucharistie, à se procurer une custode vitrée en laiton pour amener en procession aux malades le Corps du Christ, à acheter une pyxide en bois «latam et bene ornatam», un voile en soie, deux candélabres, une lanterne, etc. Vitelleschi ordonna aussi de réparer les fenêtres vitrées du chœur, de faire fabriquer, avant janvier 1444, une statue en bois «depictam et bene ornatam» représentant le saint patron, à savoir saint André, et de construire au-dessus de la porte de l'église un avant-toit sous lequel devait être peinte, avant la prochaine Fête-Dieu, l'image du saint patron et de la Vierge Marie[16]. Le visiteur demanda aussi de pourvoir l'église d'un nouveau manuel avant Pâques et de faire relier l'antiphonaire et le légendier[17]. Comme nous le verrons par la suite, il est presque certain que le recueil de légendes mentionné doit être identifié avec le manuscrit de Lausanne.

Les défectuosités observées à Ceyzérieu n'ont rien de très particulier. Lors de la visite de 1443–45, nombre d'églises du diocèse ont fait l'objet de recommandations analogues. Le registre de Barthélemy Vitelleschi indique néanmoins que le 21 août Claude Pirusset avait demandé au visiteur de mitiger la peine qui lui avait été infligée à la suite de «certains crimes» qu'il avait avoué avoir commis, confession qui avait été mise par écrit par Guillaume, clerc du procureur fiscal. Vitelleschi accepta de commuer la peine de prison en une amende de douze florins assortie d'un séjour de quinze jours au palais épiscopal, période au cours de laquelle le curé de Ceyzérieu devait accomplir une pénitence publique[18]. En fait, le ‹délit› commis par Claude Pirusset était d'avoir laissé tomber presque en ruine le chœur de l'église Saint-Ennemond, filiale de celle de Ceyzérieu, chœur que quelques jours plus tard le curé fautif avait déjà commencé à faire réparer[19].

[15] Comme l'a mis en évidence L. Binz, il y a une corrélation assez nette entre la richesse des paroisses et le taux d'absentéisme des curés: plus les revenus étaient élevés et plus grand était le pourcentage de curés non-résidents. En 1443–45, 81% des curés à la tête d'une paroisse dont le revenu se situait entre 101 et 200 florins étaient non-résidents (cf. *Vie religieuse*, p. 312–15 et tabl. IX, p. 492).

[16] ADHS, 1 G 98, fol. 188r; nous avons utilisé le microfilm déposé aux AEG sous la côte Mi C 23n.

[17] «Item faciant religari antiphonarium et legendarium et faciant manuale novum infra pasca», *ibid.*, fol. 188r.

[18] *Ibid.*, fol. 184v; L. Binz, *Vie religieuse*, p. 384.

[19] «Visitauit etiam ecclesiam sancti Animundi annexam cum superiori ecclesia in eadem parrochia, cuius chorus est totaliter ruinatus. Et quia ad curatum spectat eius refectio, ut se obliga-

Le manuscrit de Lausanne permet d'ajouter quelques éléments biographiques supplémentaires au sujet de Claude Pirusset. Au folio 346v, Pirusset précise qu'il a terminé de copier le texte des *Flores sanctorum* la veille de la Saint-Jean Baptiste 1426 – soit le 23 juin – et qu'à cette date il était encore vicaire, sans doute déjà de l'église de Ceyzérieu. Il précise aussi qu'il était originaire de «Castronovo in Veromesio», c'est-à-dire de Châteauneuf dans le Valromey[20], et qu'il avait pris possession de l'église de Ceyzérieu en tant que curé le 1er mai 1428[21]. Dix-sept ans après avoir terminé de copier le légendier de Jacques de Voragine, Claude Pirusset décida de copier un autre texte hagiographique, la Conversion de sainte Catherine, travail qui, comme il l'indique lui-même, il commença et peut-être termina le 1er juillet 1445[22].

Le manuscrit BCU G 756

Il semblerait que l'injonction d'août 1443 de Barthélemy Vitelleschi de relier le manuscrit n'a pas été exécutée tout de suite. Tel qu'il nous est parvenu, le manuscrit comporte en effet, après le texte sur la conversion de sainte Catherine, dont la dernière partie manque, quinze autres folios dus eux aussi à la main de Claude Pirusset. Ces folios faisaient certainement partie du *volumen* tel qu'il avait été relié du vivant de son propriétaire, car une annotation ajoutée dans la marge inférieure du folio 298r renvoie à un des sermons qui ont été copiés dans cette dernière partie, et précise que celui-ci se trouve «à la fin du livre»[23]. De même, on peut noter que dans la table des matières qui se trouve au début, le renvoi au numéro du folio où commence le texte concernant sainte Catherine et celui où se trouve une annotation qui a été insérée dans la marge inférieure après 1426 – dont nous reparlerons – ont été ajoutés après 1445.

Le manuscrit du curé de Ceyzérieu, de taille *mediana* (292 x 206 mm), comporte au total 367 folios en papier. Le texte du célèbre légendier du dominicain italien Jacques de Voragine, composé peu après le milieu du XIIIe siècle et qui a connu dès le moyen âge un succès extraordinaire, occupe 344 folios (I + II et 1-

---

tum asserit ex sententia jam super hoc lata et jam incepit ipsum chorum de nouo construere, injunxit uisitans curato ut ipsum chorum totaliter compleat de muro et copertura infra pasca, et reficiat altare nouum totaliter lapideum. Item injunxit omnibus illis qui circa ecclesiam habent sepulturam, ut infra annum ab intus et extra repleant, imbucuant et dealbent totam nauem presentis ecclesie et in ipsis faciant hostia, et omnes ipsi contribuant in huiusmodi expensis prout consueuerunt. Item murent hostium quod est intra chorum a latere sinistro totaliter et faciant hostium a latere dextro versus domum cure, et pavimentum de terra firma in choro et tota navi» (ADHA, 1 G 98, fol. 188r).

20 Sur Châteauneuf et le Valromey, cf. E. Philipon, *Dictionnaire topographique du Département de l'Ain comprenant les noms de lieu anciens et modernes*, Paris, 1911, p. 101, 447–448.

21 À côté de l'*explicit* (cf. *infra*, n. 71), une note rédigée postérieurement indique: «Curatus Seysseriaci anno Domini M° CCCC° vicessimooctavo (*post. corr.*: vicessimonono) et prima die maii recepit possessionem dicte cure manu Petri Catelli et sibi pransum fuit de dicta cura in curia romana per magistrum Fulsis» (fol. 346v).

22 Voir *infra*, n. 76.

23 «Respice in fine libri post septem psalmos, tu reperies sermonem magistri Vicencii super ista materia: Beati mortui qui in Domino moriuntur» (fol. 298r).

342). Claude Pirusset n'a pas numéroté les deux folios sur lesquels il a recopié le prologue et la table des légendes, alors qu'il a soigneusement numéroté, semble-t-il après coup, le manuscrit jusqu'au folio 347[24]. Du folio 348 au folio 365, la numérotation est due à une main moderne.

La reliure est en ais de bois recouverts de cuir brun et comporte un décor estampé, les encadrements du mot *Ave* formant deux rectangles dont le plus petit est inséré dans le plus grand. Subsistent encore des traces de fermoirs. Rien ne permet de savoir à la suite de quelles circonstances le manuscrit est entré dans le fonds de la BCU, après avoir fait partie de celui de la bibliothèque de Berne.

Dans l'intérieur de la reliure, on trouve un folio en parchemin écrit sur quatre colonnes. On peut y lire la fin d'une série de constitutions synodales promulguées en 1270, mais dont on ne peut établir ni le diocèse ni l'auteur[25]. Dans la deuxième colonne a été copié le début des statuts synodaux promulgués par l'archevêque de Tarentaise Rodolphe Grossi. Auparavant évêque d'Aoste, Rodolphe devint archevêque de Tarentaise en 1249 et le resta jusqu'à sa mort, survenue sans doute en 1270[26]. Les constitutions sont datées du 28 décembre 1260. À notre connaissance, l'existence de ces statuts n'a jamais été signalée et le texte complet n'a apparemment pas été conservé[27]. C'est peut-être à ces constitutions que font référence les statuts du chapitre de Sion promulgués le 20 mars 1262 par le même Rodolphe, mais il n'est pas possible de l'affirmer avec certitude[28]. Dans les deux autres colonnes on peut lire entre autres des extraits concernant la manière de prononcer des sentences d'excommunication. Le deuxième intérieur de la reliure a en revanche conservé un fragment du testament d'un habitant de Châtelard levé par le notaire Pierre de Balneis(?) de Aime.

Un curé copiste

La présence d'un exemplaire du texte latin de la *Légende dorée* dans une ‹bibliothèque› paroissiale de la fin du moyen âge est un fait somme toute plutôt rare. Parmi les 1042 manuscrits latins du légendier de Jacques de Voragine recensés

[24] Des traces d'encre sur le verso de certains folios indiquent que le manuscrit a été numéroté en une seule fois, car l'encre n'a pas eu le temps de sécher. D'autre part, au fol. 21, on trouve les traces d'une ancienne numérotation qui incluait également les deux premiers folios (XXIII). C'est peut-être à cause de la reliure que la numérotation a dû être refaite, et c'est sans doute à cette occasion qu'ont été ajoutés dans la table de la *Légende dorée* les numéros des folios où se trouvent les différents chapitres.

[25] «Et precipimus cuilibet sacerdotum sub pena interdicti quod hec novissima statuta infra XL^a^ dies post pascha in suis manualibus faciat scribi et inseri. Actum die lune post dominicam ramis palmarum anno gratie millesimo CC^o^ LXX°».

[26] Cf. J.-A. Besson, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste et Maurienne et du décanat de Savoye*, Moutiers, 1871, p. 206–209, qui publie aussi le testament, p. 391–394, n° 63.

[27] «Hec sunt que nos Rod. Tar. archiepiscopus statuimus in synodo anno Domini millesimo CCLX^o^ die martis post festum beati Johannis Evvangelista. In primis statuimus ut omnes cappellani et curati ad statutum synodum singulis annis veniant...». Le répertoire de A. Artonne, L. Guizard et O. Pontal, il est vrai fort incomplet, ne les mentionne pas (cf. *Répertoire des statuts synodaux des diocèses de l'ancienne France du XIIIe à la fin du XVIIe siècle*, Paris, 1963).

[28] «Item cum ex statuto nostri provincialis Tharentasiensis consilii...», Gremaud, n° 684, p. 69.

par Barbara Fleith, on ne repère qu'environ une dizaine d'exemplaires dont on peut affirmer avec certitude qu'ils ont fait partie, à un moment ou à un autre, des livres appartenant à un recteur ou à un vicaire[29]. Bien entendu, ce chiffre ne concerne que les manuscrits qui nous sont parvenus, et il est certain que le dépouillement des inventaires des églises paroissiales et des testaments des curés permettrait de repérer davantage de membres du clergé paroissial propriétaires d'un exemplaire du légendier dominicain. Le testament du curé valaisan de l'église Saint-Germain de Savièse Guillaume de Saint-Maurice, levé en 1354, mentionne par exemple un recueil ‹lombard› de vies de saints qu'on doit selon toute vraisemblance identifier avec le légendier de Jacques de Voragine, qui a circulé également sous le titre de *Legenda lombardica*[30]. Cet exemplaire se trouvait en 1364 dans la bibliothèque du chapitre de Sion[31]; il est à nouveau mentionné une vingtaine d'années plus tard dans l'inventaire des ouvrages qui appartenaient au curé d'Hérens Pierre d'Évian[32].

Les curés ou les vicaires qui ont eux-mêmes effectué une copie du légendier dominicain sont eux aussi plutôt rares. Toujours d'après les indications fournies par le répertoire de Barbara Fleith, du millier de manuscrits latins qui nous sont parvenus seuls une quinzaine ont certainement été copiés par des recteurs ou des vicaires. Ainsi, par exemple, Guillaume de Weston, vicaire perpétuel de Cruch en Angleterre, déclare avoir terminé son travail en 1356; Jean, recteur de l'église de Ugedz en Bohême, en 1427; Rodolphe Poelman, curé de Saint-Quentin à Tournai, en 1438; Egidius Appelman, curé de l'église de Sint-Kwintenslennik et Hal dans le Brabant, en 1462, etc. Encore faudrait-il savoir combien de ces curés étaient effectivement engagés dans la vie de leurs paroisses, comme paraît l'avoir été Claude Pirusset. Bref, sans être tout à fait exceptionnelle, la décision du vicaire de Ceyzérieu d'entreprendre la copie d'un texte de quelques centaines de folios paraît tout au moins peu courante. D'autant plus que la *Légende dorée* n'a pas une utilité immédiate pour l'exercice quotidien du ministère sacerdotal dans une paroisse. Son utilisation à des fins pastorales suppose en effet que les matériaux narratifs et doctrinaux qu'elle offre soient exploités dans un sermon, opération qui demande un certain savoir-faire. Certes, on peut toujours imaginer que Claude Pirusset aimait raconter à ses ouailles quelques beaux récits tirés du légendier; mais il s'agit d'une simple supposition que rien ne permet de confirmer.

Ce qui est certain, c'est que pour réaliser sa copie Claude Pirusset a eu la possibilité d'emprunter pendant un laps de temps relativement long un exemplaire du légendier. S'il n'indique pas où et grâce à qui il a pu se procurer ce volume, l'*exemplar* qu'il a eu sous les yeux était sans aucun doute de bonne qualité. La comparaison du *corpus* des légendes du manuscrit de Lausanne avec celui

[29] Voir, par exemple, B. Fleith, *Studien zur Überlieferungsgeschichte der lateinischen Legenda aurea*, Subsidia Hagiographica 72, Bruxelles, 1991, n° 509, 684, 757, 998.

[30] «n. 29. Item do et lego ecclesie Sancti Germani librum qui dicitur Lumbardica passio sanctorum, ita quod aliquis non valeat alienari, alioquin devolvatur ad manum capituli predicti», J. Leisibach, *Skriptoren*, p. 92; sur ce testament voir aussi Gremaud, n° 1856; sur les différents titres attribués au légendier de Jacques de Voragine, cf. B. Fleith, *Studien*, p. 26–30.

[31] «n. 43. Item ly lumbardica» (J. Leisibach, *Skriptoren*, p. 95).

[32] «n. 10. Item I lumbardica, quam custodit Johannes de Furno de Herens» (inventaire du 17 mai 1383, *ibid.*, p. 97).

de la récente édition critique établie par Giovanni Paolo Maggioni[33], montre que les différences avec celle que l'on considère désormais comme la version la plus proche des dernières volontés de Jacques de Voragine sont très peu nombreuses[34]. En tout et pour tout, on ne repère qu'une seule omission et deux ajouts[35]. L'omission concerne la vie de saint Syrus, ce qui n'est pas surprenant car cette légende a presque certainement été ajoutée par le dominicain génois lors de la dernière phase rédactionnelle du légendier et ne figure que très rarement dans les manuscrits de la *Légende dorée*[36]. Quant aux adjonctions, elles sont elles aussi assez banales, car elles concernent les vies des saints *Felicissimus et Agapitus* et de saint Tyburce, deux textes très souvent présents dans les manuscrits latins même s'ils ne faisaient pas partie du *corpus* légendaire originaire[37].

D'après les sondages que nous avons effectués, le texte du légendier du curé de Ceyzérieu paraît dans l'ensemble de bonne qualité. Il est assez proche de celui de l'édition critique et ne comporte qu'un nombre de variantes – le plus souvent peu significatives – assez limité. Claude Pirusset a exécuté sa copie avec soin. Ainsi, par exemple, après avoir écrit quelques lignes sur le fol. 271r, il a remarqué que le papier absorbait trop l'encre et que les mots devenaient illisibles; il a alors choisi de continuer sur une nouvelle feuille, tout en indiquant qu'il n'avait rien omis[38]. Dans l'ensemble, les ratures, les corrections, les adjonctions de mots dans la marge suite à un oubli sont peu nombreuses.

Pirusset a fait preuve aussi d'un certain souci esthétique. De nombreuses lettrines sont ornées, parfois à l'encre rouge, couleur qui a été utilisée également pour les pieds mouche et pour souligner certains mots. Plusieurs folios comportent des dessins: des visages, des motifs végétaux, des poissons, etc. À de nombreux endroits du manuscrit, le curé de Ceyzérieu a tenu à rappeler dans les marges l'identité du propriétaire: il l'a fait au fol. 69v, 130r, 173r, 224r, 268r («adieu vous dit pirusset claude»), 292r («tout ung amours divine, Claude Pirusset»), 329r, 346v, 347v et 351r[39]. Bref, on a un peu l'impression que notre curé était assez fier du travail qu'il avait accompli.

Claude Pirusset lecteur de la Légende dorée

S'il est difficile de connaître les motivations qui ont poussé Pirusset à copier le légendier du dominicain génois, il est en revanche possible d'entrevoir quels sont les passages de celui-ci qui semblent avoir le plus suscité son intérêt. Aussi bien

[33] *Iacopo da Varazze. Legenda aurea*, Florence, 1998.

[34] Sur ce problème voir G. P. Maggioni, *Ricerche sulla composizione e sulla trasmissione della ‹Legenda aurea›*, Spolète, 1995.

[35] La table au début du manuscrit indique par erreur un chapitre *De conceptione* et un autre *De tempore devotionis* – il s'agit en réalité de deux sous-chapitres de la légende de Lucie et de la Nativité du Seigneur – et oublie la légende de Moïse abbé, qui est présente dans le texte.

[36] Voir la liste des manuscrits où elle apparaît dans B. Fleith, *Studien*, p. 492, qui range cette légende parmi les «Fremdlegenden».

[37] Sur la fréquence de la présence de ces textes dans les manuscrits de la *Légende dorée* voir B. Fleith, *Studien*, p. 451, 466, 477, 493–94.

[38] «Verte folium quia nichil deest» (fol. 271r).

[39] La graphie du nom est d'ailleurs changeante: on trouve ainsi ‹Claudius›, ‹Glaudius›, et ‹Claude›; ‹Pirusseti›, ‹Pyrusseti›, ‹Piruseti›, ‹Piruset› et ‹Pirusset›.

au cours du travail de copie que lors de relectures postérieures, Pirusset a indiqué par le mot «nota» ou, plus souvent, en dessinant une main avec l'index pointé, les parties du texte qu'il a considérées comme importantes ou significatives, tout en ajoutant de temps à autre quelques remarques en relation avec celles-ci. L'examen de ces annotations – au total environ cent vingt – révèle un certain nombre de thèmes auxquels notre curé paraît avoir prêté une plus grande attention, ce qui nous permettra d'apporter quelques éléments concernant ses intérêts religieux et culturels et le type de dévotion qui l'animait. Les choix opérés par Pirusset semblent avoir été plutôt sélectifs, car moins d'un tiers des chapitres comportent une ou plusieurs annotations. On peut ainsi remarquer qu'apparemment Pirusset n'a rien trouvé d'intéressant dans les légendes consacrées à saint Dominique, saint François ou saint Pierre Martyr; en revanche, les chapitres qui concernent les fêtes temporales, celles liées au temps pascal, au culte de la Croix et de la Vierge, ainsi que les trois célébrations ecclésiales retenues par Jacques de Voragine, comportent presque tous un ou plusieurs passages qui ont été annotés[40].

Pour tenter de mieux caractériser les sujets qui paraissent avoir retenu l'intérêt du curé de Ceyzérieu, nous avons essayé de les regrouper par thèmes, un regroupement qui, faut-il le dire, est en partie empirique et n'a pas la prétention d'être exhaustif.

Les vers

La présence d'un ou de plusieurs vers dans le texte a été signalée dans la marge par les mots *nota* ou *versus* à une dizaine de reprises. C'est le cas, par exemple, de ceux qui figurent dans les chapitres sur l'Assomption et la Nativité de la Vierge, dans celui consacré aux Innocents, à l'Annonciation, à l'Invention de la Croix ou à la Commémoration des âmes[41].

L'intérêt pour les rimes est confirmé par les vers que Pirusset a parfois écrits dans la marge, des vers qui, sans être présents dans le légendier, sont en rapport avec un passage de celui-ci. Ainsi, par exemple, en relation avec le début du chapitre sur la Nativité du Seigneur qui propose trois dates différentes pour situer la Nativité depuis Adam, Pirusset a noté deux vers qui résument la datation proposée par Eusèbe de Césarée: «Quingentos decies cum bis centum minus uno / annos dic ab Adam donec verbum caro factum»[42]. Plus loin, alors que le légendier cite des vers sur la tourterelle, Pirusset en ajoute un autre sur le même oiseau dans la marge: «Turtur perpetuum premium servabit amorem / amissoque pari,

[40] Nous reprenons ici la terminologie utilisée par Alain Boureau pour classer les chapitres du recueil de Jacques de Voragine (cf. *La légende dorée. Le système narratif de Jacques de Voragine (+ 1298)*, Paris, 1984, p. 32).

[41] Dorénavant nous renvoyons aux numéros des légendes et des paragraphes de l'édition de la *Légende dorée* de G. P. Maggioni: CXV,170; CXXVII,26 et 101; X,13; L,117; LXIV,24; CLIX,78.

[42] Fol. 15r.

nescit habere parem»[43]. Au début de la vie de Thaïs la pécheresse, on trouve deux vers, transcrits avec quelques imperfections, concernant une autre Thaïs et tirés des Fables d'Ésope: «Taydam si qui amat, non se credat amari / Tays amore caret, munus amantibus amat»[44]. De même, quatre vers qui rappellent l'apparition de Jésus aux disciples d'Emmaüs ont été écrits dans la marge inférieure de la vie de saint Luc[45]. Enfin, en relation avec un long récit concernant un pécheur qui peut se sauver grâce à la Vierge qui fait pencher la balance du bon côté, Claude Pirusset a écrit les vers suivants:

A las Virge que farey, que direy
a celst jour orible et fier ?
A vous du tout me rendroy, et direy
que suy vestre pressonier
je my doy bien rellier et fier,
quar vous estes si benigne,
que ne poez oblier ne leyssier
selluy quy vers vous s'encliner[46].

S'il faut sans doute se garder d'accorder une importance trop grande à ces éléments – l'attrait des clercs pour les vers et les rimes n'ayant rien d'extraordinaire – on peut tout de même relever que ces annotations marginales montrent que Claude Pirusset n'a pas copié son manuscrit de manière mécanique, mais qu'il a été attentif au contenu du texte qu'il avait sous les yeux et qu'il l'a mis parfois en relation avec ses propres connaissances.

Quelques indices semblent par ailleurs suggérer que le curé de Ceyzérieu avait aussi un certain intérêt pour le grec et l'hébreux. Il signale ainsi le passage où les noms des Mages sont donnés dans ces deux langues par Jacques de Voragine et le récit de la décollation de saint Paul au cours de laquelle le nom de Jésus-Christ aurait retentit en hébreux. Dans les marges inférieures des folios 129v-130r, consacrés à la narration des circonstances qui ont permis l'invention de la Croix, Claude Pirusset a également transcrit un long passage qui reproduit les mots en caractères hébraïques que le juif Judas aurait prononcés lors de la retrouvaille. Ce passage, qui ne figure pas dans la *Légende dorée*, est sans doute tiré d'une version du récit de l'Invention de la Croix où, à côté de la traduction en latin des mots proférés par Judas, figurait aussi le texte en hébreux[47]. Il est vraisemblable que cette note était déjà présente dans l'*exemplar* copié, mais il est tout de même intéressant de relever que notre curé s'est efforcé de reproduire avec soin les caractères du texte en hébreux.

[43] XXXVII,84; fol. 69v.

[44] Fol. 267r. Ésope, *Fabulae*, ‹De Thaida et Damaso›, XLIX, v. 15–16. Le texte correct est le suivant: «Thaida si quis amat, sua, non se credat amari ...».

[45] «Qui fractis custodibus in Emaus apares / sed clausis seribus ut pacem donares / et multis presentibus panem manducares / concede celestibus nos fieri pares» (fol. 274r).

[46] fol. 211r.

[47] Sur la légende de l'Invention de la Croix, voir J. W. Drijwers, *Helena Augusta: The mother of Constantine the Great and the legend of her finding of the true Cross*, Louvain, 1992.

La liturgie et les tâches sacerdotales

Claude Pirusset a également mis en évidence un certain nombre de passages de la *Légende dorée* qui proposent quelques explications à caractère liturgique: l'adoption du sacramentaire grégorien en remplacement du sacramentaire ambrosien décidée par le pape Adrien, comment saint Ambroise et saint Augustin ont composé ensemble l'hymne *Te Deum laudamus* ou, encore, à quelle occasion a été approuvé le cantique qu'on chante lors des Rogations et pour quels motifs les démons le craignent[48]. De même, notre curé paraît avoir été intéressé par l'explication de Jean Beleth, rapportée par Jacques de Voragine, concernant la tradition de brûler des os d'animaux lors de la Saint Jean-Baptiste, bûchers dont la fumée était censée chasser les dragons «qui in aere volant, in aquis natant, in terra ambulant»[49]. Ailleurs, une note marginale montre que Pirusset possédait sans doute une assez bonne connaissance du bréviaire. En effet, à côté du récit de la dernière apparition du Christ pendant le repas des apôtres, il transcrit un passage de l'Évangile pour la troisième férie après Pâques, qui précise que le Christ, après avoir mangé avec eux, «sumens reliquias dedit illis»[50].

Plusieurs explications concernant les gestes liturgiques accomplis par les sacerdotes ont également été jugées dignes d'attention. C'est le cas des lignes dans lesquelles Jacques de Voragine rappelle que les cinq apparitions du Christ le jour de la Résurrection sont représentées par le prêtre pendant la messe par le fait que celui-ci se tourne vers les fidèles à cinq reprises, et que, s'il ne dit rien lorsqu'il se tourne pour la troisième fois, c'est pour rappeler qu'on ignore quand et où le Christ est apparu à Pierre[51]. L'intérêt du propriétaire du manuscrit pour la signification des gestes liturgiques est confirmé par le chapitre consacré à la Dédicace de l'église, dont de nombreux passages ont été réputés intéressants: les cinq raisons pour lesquelles on consacre l'autel, les trois motifs pour lesquels on prie tournés vers l'Orient, pourquoi on tourne sept fois autour de l'autel lors de la consécration et comment ces sept tours signifient les sept vies du Christ, comment on procède à la consécration de l'église, etc. On peut enfin relever que les quelques endroits où la *Légende dorée* fait allusion au caractère sacré de la fonction sacerdotale sont eux aussi indiqués dans la marge, à l'instar de celui où Jacques de Voragine rappelle l'injonction de saint Ambroise de ne porter les mains sur un prêtre quel qu'il soit, tout comme la punition divine qui a frappé une jeune fille qui avait osé saisir le futur saint par les vêtements[52].

La vie du Christ et la Vierge

Si l'examen des annotations révèle un certain intérêt pour les principaux épisodes de la vie du Christ – ce qui, de la part d'un curé, n'a rien de vraiment étonnant – il faut néanmoins relever que Claude Pirusset paraît avoir été beaucoup

[48] XLVI,264; CCXX,102; LXVI,78.
[49] LXXXI,171ss.
[50] Fol. 129v.
[51] LII,128–129.
[52] LV,33–38.

plus attiré par la figure de la Vierge. Certes, il s'intéresse au *diversorium* de Bethleem, aux trois principaux maux que la venue du Christ a permis de combattre d'après Bernard de Clairvaux ou à l'affirmation de saint Jérôme selon laquelle la nuit de la naissance de Jésus tous les sodomites sont morts[53]. Il n'en reste pas moins que ce sont surtout les épisodes où intervient la Vierge qui font en général l'objet d'annotations marginales. Pirusset relève ainsi le fait que Salomé, pour avoir eu des doutes au sujet de la virginité de Marie, s'est retrouvée avec une main brûlée et que, de trois à quatorze ans, Marie a vécu avec les vierges du Temple[54]. Ailleurs, il s'intéresse à l'auteur présumé du récit de la nativité de la Vierge et à la manière grâce à laquelle on connaît le jour de la naissance de Marie, à savoir grâce à la révélation faite à un saint homme, ou bien à la beauté de la Vierge, comparée dans le légendier dominicain à celle de Proserpine et considérée comme inimaginable même par les Juifs[55]. Huit passages du chapitre sur l'Assomption ont également été indiqués dans la marge, tout comme plusieurs des nombreux miracles rapportés par Jacques de Voragine qui relatent les interventions de la Vierge, comme par exemple celle dont a pu bénéficier le célèbre Théophile, ou l'enfant juif de Bourges jeté dans une fournaise par son propre père pour avoir communié le jour de Pâques.

Avec toute la prudence qui s'impose, il nous semble que cette attention pour la figure de la Vierge suggère que Claude Pirusset n'a pas été insensible au développement de la dévotion mariale tel qu'on l'observe à la fin du moyen âge. C'est sans doute dans cette perspective qu'il faut également interpréter l'intérêt que notre curé paraît avoir manifesté pour les exemples de sainteté féminine et en particulier pour celui de Marie Madeleine, dont quatre miracles ont été relevés, ainsi que les passages où la *Légende dorée* précise l'identité de celle-ci et rapporte que selon certains elle aurait été la fiancée de Jean l'Évangéliste.

Le surnaturel et le merveilleux

Comme on pouvait s'y attendre, miracles, *exempla* ou récits à caractère fabuleux totalisent le plus grand nombre d'annotations. Notre curé paraît cependant avoir fait preuve d'un intérêt plutôt modéré pour les miracles de guérison. Alors que la *Légende dorée* illustre le pouvoir thaumaturgique des saints par plusieurs dizaines d'anecdotes[56], il n'en a retenu que quatre, dont deux qui concernent Marie Madeleine et un la Vierge. De même, s'il relève quelques anecdotes exemplaires – comme celle qui met en scène saint Étienne enfant qui punit ceux qui avaient offensé sa mère, le diable qui invoque la miséricorde de sainte Julienne ou saint Bernard qui tue par son excommunication les mouches qui avaient envahi un monastère – la présence de récits de cette nature dans le texte du légendier n'a été signalée que de manière sporadique.

[53] VI,23; VI,154; VI,126.
[54] VI,36–40; L,11.
[55] CXXVII,80–82; XXXVIII,130.
[56] Cf. A. Boureau, *La Légende dorée*, p. 159.

En revanche, Claude Pirusset a été plus attentif aux récits relatant des histoires assez longues et qui relèvent davantage du merveilleux, tel qu'il a été défini par J. Le Goff, que du miraculeux chrétien[57]. C'est ainsi qu'il note l'histoire du noble Julien à qui un cerf prédit qu'il tuera son père et sa mère[58], le long récit apocryphe de l'enfance de Judas et des rapports incestueux de celui-ci avec sa mère[59], l'histoire tout aussi célèbre et apocryphe de Pilate qui traite entre autres de la Sainte Face et de Véronique[60], celle qui relate comment un juif nommé Judas a permis à Hélène de retrouver la vraie Croix en 270, l'envol de Simon Mage depuis le Capitole et l'attitude homosexuelle de Néron pendant l'incendie de Rome ou, encore, la longue histoire de Barlaam et Josaphat.

L'intérêt pour le merveilleux est confirmé par une assez longue note qu'on trouve dans la marge inférieure des fol. 336v–337r. Alors qu'il était en train de lire la chronique pélagienne, et plus particulièrement un passage dans lequel est évoquée la naissance en Espagne, au temps de Lothaire, d'un monstre qui avait deux corps, d'un côté le corps d'un homme et de l'autre celui d'un chien, le curé de Ceyzérieu s'est souvenu d'un évènement analogue qui avait eu lieu dans la région. Voici ce qu'il a écrit:

> Dans la paroisse de Cully et de Béon, dans un village qui s'appelle Château-Cully, est né un corps qui avait deux têtes, quatre bras, quatre tibias, le sexe d'une femme. Le corps était divisé de la ceinture vers le bas et de la poitrine vers le haut. Il a été baptisé par le seigneur Monet, vicaire du seigneur Pierre Regis, chanoine de Sion, l'an du Seigneur 1435, le cinquième jour de mai. Cet endroit se trouve en Savoie, dans le diocèse de Genève, dans le décanat de Ceyzérieu, près de Seyssel, à deux lieues en descendant vers le bas, à la fin de la montagne à droite. Ledit monstre a vécu pendant vingt heures ou un peu plus. Et ce fait a été vu par plusieurs hommes dignes de foi. Gl. Pirusset, curé de Ceyzérieu, dans le diocèse de Genève, dans le décanat du même diocèse[61].

Le vicaire de Cully qui aurait procédé au baptême du ‹monstre› doit selon toute vraisemblance être identifié avec *Aymonetus Cusyodi*, qui était encore en charge lors de la visite pastorale de Vitelleschi[62]. Quant à Pierre Regis, curé de Cully et Béon, nous aurons l'occasion de le présenter plus loin. Au-delà de la véracité des faits rapportés, qui reste invérifiable, ce passage confirme le fait que Claude Pirusset, après avoir terminé sa copie en 1426, a continué de lire et d'uti-

[57] Cf. en particulier l'article «Le merveilleux dans l'Occident médiéval» paru en 1978 et repris dans *L'imaginaire médiéval*, Paris, 1985, p. 17–39.

[58] XXX,10.

[59] XLV,53.

[60] LI,186.

[61] «In parrochia Quuli et Beonis, in quodam villagio vocato Castrum Quulli, natus est corpus habens duo capita, quatuor brachia, quatuor tibias, sexus mulieris, corpus disstintum a corrigia inferius et a pectore superius; baptizatum per dominum Monetum vicarium domini Petri Regis canonici (canonicum *cod.*) sedunensis anno domini M° CCCC^mo^ XXXV et die (de *cod.*) quinta maii. Quiquidem locus est in Sabaudia, gebenensis diocesis, in decanatu Seysseriaci, prope Seyssellum per duas leucas descendendo inferius, in fine montis ad manum dexteram. Et vixit dictum mostrum per spatium XX horarum, salvo pluri. Quod factum viderunt quamplurimi homines fidedigni. Gl. Pirusseti, curatus Seysseriaci, gebennensis diocesis, in decanatu eiusdem» (fol. 336v–337r).

[62] ADHS, 1 G 98, fol. 171v.

liser son ouvrage. Il nous semble même possible d'avancer l'hypothèse que cette note marginale a été insérée en 1445, car c'est cette date que le curé a d'abord indiquée pour dater l'épisode, avant de la corriger en 1435. Comme nous l'avons déjà dit, plusieurs folios du manuscrit ont été certainement copiés au cours de l'année 1445.

L'intérêt pour le merveilleux n'est cependant pas exclusif, car quelques passages à caractère historique ou ‹scientifique› ont également été relevés. C'est le cas, par exemple, de celui qui rappelle que selon Flavius Josèphe, l'empereur Tite, après avoir pris Jérusalem, aurait vendus comme esclaves 97 000 Juifs, et que 11 000 autres Juifs «périrent par la faim et par l'épée». De même, Claude Pirusset a lu, semble-t-il avec attention, la chronique pélagienne, aussi bien pour se renseigner sur l'avènement de Carloman, l'aspect physique de Charlemagne ou l'attitude de celui-ci à l'égard d'un éventuel mariage de ses filles. Pirusset a également été très intéressé par la description des croyances et des moeurs des Musulmans présente dans ce même chapitre, car au début de celui-ci il note: «tu trouveras la loi des Sarrasins dans l'histoire de Pélage, à peu près au milieu[63]». Relevons enfin que l'opinion du philosophe juif Moïse[64], selon laquelle pour parcourir la distance qui sépare la terre du point le plus éloigné du ciel, il faudrait marcher pendant 7500 ans, n'a pas laissé indifférent notre curé.

Les présences démoniaques, les révélations et l'au-delà

De très nombreuses annotations concernent les apparitions démoniaques et les ruses grâce auxquelles les démons tentent de rendre impossible le salut des fidèles. Claude Pirusset a relevé la citation d'Haymon selon laquelle «l'air qui nous environne est rempli de démons et d'esprits malins, comme un rayon du soleil l'est des plus minces poussières[65]», tout comme les *exempla* qui mettent en scène le diable qui se présente à un évêque sous les traits d'une belle femme ou qui essaye de tromper saint Martin en se faisant passer pour le Christ. De même, il met en évidence les passages qui décrivent les moyens grâce auxquels on peut se libérer des démons, tels que l'invocation du nom de Jésus et la prière, ou les ruses du diable pour empêcher la célébration du sacrifice eucharistique[66].

Le curé de Ceyzérieu n'a pas été insensible aux récits d'apparition du Christ ou de la Vierge à tel ou tel autre saint. Mais ce qui paraît l'avoir davantage intéressé, ce sont les visions et les révélations qui permettent d'avoir un aperçu de l'Au-delà, ainsi que les récits concernant les relations existant entre le monde des vivants et celui des morts. Tout en relevant ici ou là quelques passages qui mentionnent ce que saint Augustin, saint Grégoire et saint Jérôme ont écrit au sujet du Jugement dernier[67], Pirusset note l'histoire de Macaire qui interroge la tête

[63] Fol. 329v.
[64] Il s'agit en fait de Maïmonide.
[65] CXLI,114.
[66] XLIX,41; CXVI,175; CLIX,126.
[67] I,173 et 198; XIII,145.

d'un défunt – qui lui apprend que les Juifs se trouvent dans un endroit de l'enfer encore plus profond que celui réservé au païens – ou celle tirée du Pseudo-Turpin, qui raconte comment un chevalier fit souffrir son beau-frère huit jours de plus au purgatoire car il n'avait pas vendu immédiatement le destrier de celui-ci afin de distribuer des aumônes aux pauvres[68]. L'intercession des saints en faveur des morts – de saint Grégoire pour Trajan, de sainte Catherine pour tous ceux qui se souviennent de son martyr au moment de leur trépas, de l'ensemble des saints le jour de la Commémoration des âmes des défunts, etc. –, l'intervention parfois des morts en faveur des vivants, mais surtout l'importance des suffrages, et notamment des suffrages spéciaux, pour réduire la durée du séjour de ceux qui se trouvent au purgatoire, sont des sujets qui ont tout particulièrement retenu l'intérêt du propriétaire du manuscrit, du moins si l'on juge d'après le nombre des annotations marginales.

Les autres textes

Après avoir copié le légendaire dominicain, dont la fin est indiquée par un court *explicit*,[69] Claude Pirusset a ajouté à son ouvrage un autre texte hagiographique, un traité assez long concernant la Conception de la Vierge, qui est parfois présent dans les manuscrits de la *Légende dorée* et qui commence par des extraits attribués à Anselme de Cantorbéry. Il est vraisemblable que cette légende – qui comporte quelques passages qui ne figurent pas dans l'édition qu'en a donnée Th. Graesse[70] – se trouvait déjà dans le manuscrit de la *Légende dorée* que Claude Pirusset avait réussi à se procurer. C'est en effet au terme de ce texte qu'on trouve un *explicit* beaucoup plus long, qui indique, comme on l'a dit, la date à laquelle le travail de copie a été terminé[71].

Aux folios 346v et 347r, Claude Pirusset a transcrit deux textes célèbres, deux prophéties de la Sibille, qui concernent respectivement l'Incarnation et la Passion ainsi que la Résurrection du Christ. Ces deux prophéties étaient connues au moyen âge grâce surtout à saint Augustin, qui en avait donnée une traduction du grec en latin dans le livre XVIII de *La cité de Dieu*[72]. La première prophétie, qui

[68] XVIII,44; CLIX,234.

[69] «Explicit legenda sanctorum. Deus meus Ihesus Christus sit benedictus in secula. Deo gracia. Piruseti», fol. 342r.

[70] Th. Graesse, *Jacobi a Voragine Legenda aurea, vulgo historia lombardica dicta*, Bratislava, 1890[3], *Legendae a quibusdam aliis superadditae*, *De conceptione beatae Mariae virginis*, cap. 189, p. 870–872.

[71] «Expliciunt flores sanctorum scripte per me dompnum Claudium Pirusseti vicarium ecclesie alme. Et finite fuerunt anno Domini millesimo CCCC° vicesimo sexto die XXIII[a] junii que fuit vigilia nativitatis beati Johannis Baptiste. Qui scripsit scribat et cum eterno Ihesu Christo eternaliter in secula seculorum vivat. Amen. Transit ad ethera virgo puerpera, virgula Jesse non sine corpore, sed sine tempore tendit ad esse. Ave Maria gratia plena. Ita est per me. Claudius Piruseti de Castronovo in Veromesio gebennensis dyocesis de decanatu Seysseriaci», fol. 346v; voir aussi B. M. von Scarpatetti et al., *Die Handschriften der Bibliotheken Bern – Porrentruy*, Katalog der datierten Handschriften in der Schweiz in lateinischer Schrift vom Anfang des Mittelalters bis 1550, Bd 2, Dietikon – Zürich, 1983, vol. 1, p. 161.

[72] L. 18, chap. 23.

commence par les mots «Judicii tellus sudore madescit», a fait partie dans plusieurs régions de la liturgie de la Nativité jusqu'au concile de Trente[73]. La prophétie sur la Passion commence par les mots «In manus iniquas infidelium postea venit». Ces deux textes ont circulé le plus souvent ensemble, et la version qu'on trouve dans le manuscrit de Lausanne est celle transmise par le sermon pseudo-augustinien *De symbolo*[74]. C'est grâce à ce dernier que s'est imposée au moyen âge l'idée que les deux prophéties de la Sibille faisaient référence non seulement à la lutte contre l'incroyance des païens et des Juifs, mais également au Jugement dernier.

D'après ce que l'on peut établir, les premiers 347 folios du manuscrit ont été copiés avant 1426. Cependant, une vingtaine d'années plus tard, Claude Pirusset a choisi de transcrire un autre texte hagiographique, à savoir le récit de la Conversion de sainte Catherine[75]. Comme il le déclare lui-même, le manuscrit utilisé pour réaliser cette copie a été un légendier de l'église de Valère, et le travail a été effectué le 1er juillet 1445[76]. Nous n'avons pas pu établir quel est le légendier auquel a eu recours Claude Pirusset. Le recueil hagiographique sédunois connu sous l'appellation de *Magnus legendarius* et qui au XVe siècle se trouvait depuis longtemps à la bibliothèque du chapitre de Valère, contient la Vie de sainte Catherine, mais non le récit de sa conversion[77]. On peut en revanche émettre l'hypothèse que Claude Pirusset a pu avoir accès à ce légendier grâce au curé de Cully et Béon, c'est-à-dire au Pierre Regis mentionné à propos de la naissance de l'enfant difforme. Qualifié de chapelain de l'évêque en 1438, devenu par la suite membre du chapitre de Valère, Pierre Regis est cité dans le testament de Guillaume II de Rarogne du 30 septembre 1450. Il était toujours curé de Cully et Béon en 1456. Il a testé le 12 novembre 1462 et est mort avant le 14 décembre de la même année[78]. Son intérêt pour les ouvrages et, semble-t-il, sa dévotion particulière pour sainte Catherine, sont confirmés par un missel que le chanoine de Sion a fait exécuter par Matthieu Rondelli en 1455, missel destiné exclusive-

[73] *Analecta hymnica*, IV, 9876, p. 15.

[74] *Contra Judaeos, paganos et arianos, sermo de Symbolo*, cap. XVI, *Patrologia latina*, t. XLII, col. 1125–1127. Dans le texte, la lecture perpendiculaire de la première lettre de chaque vers donne la phrase en latin «Ihesus Christus Dei Filius Salvator». On peut noter que Claude Pirusset a essayé de recopier aussi bien qu'il le pouvait les mots en grec. Le traité a en réalité été composé par Quodvultdeus (voir l'édition de R. Braun pour le Corpus Christianorum, series latina, LX, Tunhout, 1961, p. 227–58).

[75] BHL 1663, p. 252–53.

[76] «Incipit conversio beate virginis Katerine extracta ex legendario alme ecclesie Valerie sedunensis civitatis fundate ad honorem beate Marie Katerine scripta per me Glaud[ium] Pyrussetj anno Domini M° CCCC^mo^ XLquinto et die prima mensis jullii», fol. 347v; voir aussi B. M. von Scarpatetti et al., *Die Handschriften*, t. 2,1, p. 161.

[77] ACS, ms. 10–11. Sur ce manuscrit voir B. de Gaiffier, «L'homiliaire-légendaire de Valère (Sion, Suisse)», *Analecta Bollandiana*, 73 (1955), p. 119–139. Je remercie très vivement Chantal et Hans-Robert Ammann pour les renseignements qu'ils m'ont fournis au sujet du Grand Légendier.

[78] Cf. H. A. von Roten, «Zur Zusammensetzung des Domkapitels von Sitten im Mittelalter», dans *Vallesia*, 3 (1948), p. 100–101; Gremaud, n° 2897, 3032. Précisons que le manuscrit de Pirusset est à ce jour le seul document qui atteste que Pierre Regis était déjà curé de Cully et Béon en 1435.

ment au grand autel et à l'autel en l'honneur de sainte Catherine de l'église de Valère[79]. Même si Pierre Regis ne résidait pas dans l'église du diocèse de Genève dont il était titulaire, on peut sans grand risque supposer que les deux clercs se connaissaient et que Claude Pirusset avait eu l'occasion de montrer son manuscrit au chanoine et d'apprendre au cours d'une discussion qu'il pouvait le compléter par une autre légende. Quant à savoir si le curé de Ceyzérieu s'est rendu jusqu'à Sion pour effectuer son travail de copie, ou bien si Pierre Regis lui a amené le volume, c'est là une question à laquelle rien ne permet de répondre.

Le manuscrit de Lausanne n'a cependant pas conservé en entier la légende de la conversion de sainte Catherine, car le texte s'interrompt brusquement au fol. 349v. La note marginale du fol. 298r que nous avons déjà citée[80], suggère qu'il était suivi par un texte concernant probablement les sept Psaumes pénitentiaux, texte qui ne nous est pas parvenu.

En revanche, dans les quinze derniers folios, on trouve la *reportatio* de cinq sermons de Vincent Ferrier, copiés eux aussi par Claude Pirusset[81]. Il est impossible de savoir comment ces *reportationes* sont arrivées jusqu'au curé de Ceyzérieu. Ce que l'on peut établir, c'est qu'il s'agit de cinq des sermons prononcés par le célèbre dominicain à Montpellier en 1408, au début du mois de décembre. Dans le sermon qui a pour *thema* le verset *Reminiscamini quia ego dixi vobis*, Vincent Ferrier rappelle que certains prétendaient que la fin du monde devait avoir lieu 2615 ans après la naissance du Christ; tout en réfutant cette idée, il ajoute que d'après cette prophétie il resterait encore 1207 ans[82]. Vers la fin du sermon, il raconte aussi que dans un couvent d'Outremer deux enfants auraient annoncé la naissance de l'Antéchrist, et que cela s'était passé il y a cinq ans[83]. Cet épisode est évoqué également dans la célèbre lettre *De tempore Antichisti* que Vincent Ferrier adressa au pape Benoît XIII le 27 juillet 1412 – lettre qui contient de nombreux développements analogues à ceux présents dans les sermons copiés par Claude Pirusset – et dans laquelle le dominicain affirme que

[79] Le colophon indique que le missel a été écrit «die prima mensis aprilis, per me matheum Rondelli clericum et scriptorem ad opus venerabilis viri ‹domini› petri Regis can. sedunensis curatique beaonis et culi gebennensis dyocesis qui eum scribere fecit ad opus magni altaris ecclesie vallerie et altaris sancte Ka[te]rine et non aliorum», B. M. von Scarpatetti, R. Gamper, M. Stähli, *Die Handschriften der Bibliotheken St. Gallen-Zürich*, Katalog der datierten Handschriften in der Schweiz in lateinischer Schrift vom Anfang des Mittelalters bis 1550, Bd 3, Dietikon – Zürich, 1991, vol. 1, p. 122.

[80] Cf. supra, n. 23.

[81] La mise en page du texte de la légende de la Conversion de sainte Catherine est différente de celle des sermons, ce qui montre que ces deux parties n'ont sans doute pas été copiées au même moment. Les cinq sermons sont attribués de manière explicite à Vincent Ferrier («Magister Vicentius»).

[82] «Et dicunt quod tantum durabit mundus post incarnacionem Christi quod sunt versus in psalterio, ita quod primus versus, scilicet ‹Beatus vir›, incipit loqui de incarnatione. Ergo computa et reperies in psalterio duo millia VI^{C} XV versus. Et sic mundus durabit adhuc per ‹M› duccentos annos et septem» (fol. 352v).

[83] «Item quidam dixit michi quod fuit sibi dictum per aliquem qui viderat in conventu fratrum minorum ultra mare quod, dicto ‹benedicamus›, duo pueri que dicebant benedicamus fuerunt in aere elevati, et dicebant clamando: ‹hodie natus est antichristus›. Et sunt V anni elapxi et plus quod illa fuerunt facta» (fol. 354v).

ce fait a eu lieu neuf ans auparavant[84]. Or, d'après un passage du *Petit Thalamus* publié par H. D. Fages, on sait qu'en 1408 saint Vincent était à Montpellier, où il prononça neuf sermons, et que le mercredi 5 décembre, «sermonet aqui meteys del aveniment de antecrist que tost venra, e que segont alcunas revelacios ja es vengut e nat V ans a passatz, e fonc sa thema ‹Reminiscamini quia ego dixi vobis›[85]». Sans entrer dans les détails[86], on peut noter que les versets thématiques des quatre autres sermons recopiés par le curé de Ceyzérieu sont les mêmes que ceux des sermons prononcés à Montpellier[87]. L'ordre dans lequel les sermons se trouvent dans le manuscrit de Lausanne ne correspond cependant pas à l'ordre selon lequel, d'après le *Petit Thalamus*, les sermons auraient été donnés à Montpellier[88].

Les cinq sermons traitent de sujets qui font partie des thèmes habituels de la prédication du dominicain catalan: le jugement dernier et le destin des âmes dans l'au-delà – avec notamment une certaine prédilection pour la condition des âmes au purgatoire et l'importance des suffrages pour les morts – les différentes annonces concernant la venue de l'Antéchrist – présenté parfois comme étant déjà né – l'urgence pour chaque chrétien de se préparer à la fin des temps désormais imminente, etc. On a vu qu'il s'agissait de thèmes pour lesquels Claude Pirusset avait sans doute un intérêt assez marqué, même si les sermons n'ont fait l'objet d'aucune annotation. Mais le fait que notre curé ait choisi de recopier ces sermons, montre aussi que le souvenir de Vincent Ferrier après son passage dans les diocèses romands en 1403–1404, ne s'était pas perdu, ou tout au moins que sa prédication continuait d'exercer un certain attrait[89].

[84] Voir H. D. Fages, *Notes et documents de l'histoire de Saint Vincent Ferrier*, Louvain – Paris, 1905, p. 213–224; le passage évoqué est à la p. 222.

[85] H. D. Fages, *Notes et documents*, p. 141.

[86] L'édition de ces sermons est prévue dans le cadre d'un travail collectif qui étudiera la présence de Vincent Ferrier dans les diocèses de l'actuelle Suisse romande.

[87] Pour être tout à fait précis, on peut ajouter que quatre *themata* correspondent à ceux des sermons prononcés du 2 au 5 décembre, alors que le sermon *Beati mortui* paraît avoir été prononcé le lundi 10 décembre à Loupian. Sur le passage de Vincent Ferrier à Montpellier et la prédication dans cette ville aux XIVe et XVe siècles voir J.A. Dérens, «La prédication et la ville: pratiques de la parole et ‹religion civique› à Montpellier aux XIVe et XVe siècles», dans *La prédication en Pays d'Oc (XIIe – début XVe siècle)*, Cahiers de Fanjeaux, 32, Toulouse, 1997, p. 335–362.

[88] Au fol. 365r du manuscrit de Lausanne, on trouve un renvoi à un ‹deuxième sermon›, renvoi qui ne correspond pas au deuxième sermon qui se trouve dans le manuscrit, mais qui pourrait s'appliquer au sermon sur l'Avent prononcé à Montpellier le samedi 1er décembre, qui est le deuxième sermon donné dans cette ville et qui ne figure pas dans le recueil de Pirusset.

[89] Sur la présence de Vincent Ferrier en Suisse romande, outre le travail de H. D. Fages, voir S. Brettle, *San Vincente Ferrer und sein literarischer Nachlass*, Münster, 1924; L. Binz, «Les prédications ‹hérétiques› de Baptiste de Mantoue à Genève, en 1430», dans *Pour une histoire qualitative*, Genève, 1975, p. 15–34; K. Utz Tremp, «Hérétiques ou usuriers ? Les Fribourgeois face à S. Vincent Ferrier (début du XVe siècle)», dans *Mémoire dominicaine*, 7 (1995), p. 117–137; B. Hodel, «Saint Vincent Ferrier à Aubonne? Les prédicateurs d'après un registre de comptes de la ville (1408–1448) », dans *Archivum fratrum praedicatorum*, 69 (1999), p. 181–198. B. Hodel a également édités les cinq sermons donnés à Estavayer-le-Lac: «Sermons de saint Vincent Ferrier à Estavayer-le-Lac en mars 1404», dans *Mémoire dominicaine*, 2 (1993), p. 149–192. Les autres sermons du manuscrit de Fribourg ont été

Conclusion

Curé copiste, curé lecteur, curé soucieux d'améliorer ses connaissances, Claude Pirusset est sans conteste peu représentatif de la masse des desservants paroissiaux du XVe siècle, même s'il faut se garder de le considérer comme une exception. Capable de lire et d'écrire le latin, sans doute en contact avec d'autres clercs susceptibles de lui procurer quelques-uns des textes dont il souhaitait réaliser une copie, le curé de Ceyzérieu semble avoir effectué son travail avant tout pour son propre plaisir et ses propres intérêts. Pourvu d'une culture qu'on a de la peine à imaginer très étendue – tout au moins si l'on juge d'après les sources dont on dispose – son manuscrit témoigne néanmoins de la présence dans les paroisses de quelques curés autodidactes qui, sans avoir l'ambition de faire une brillante carrière ecclésiastique, ont gardé un certain goût pour la culture et une certaine envie d'apprendre.

Le manuscrit du curé de Ceyzérieu témoigne aussi d'un autre phénomène, qui est lui plus général et qui concerne l'usage de la *Légende dorée* qui, d'ouvrage destiné principalement aux prédicateurs, devient à la fin du moyen âge un ouvrage de plus en plus utilisé pour la lecture et l'édification privée. Rien n'indique, en effet, que Pirusset ait copié son texte pour mieux exercer son ministère sacerdotal, et son manuscrit, à la différence de ceux qui ont appartenu à des curés du diocèse genevois que nous avons évoqués plus haut, ne contenait apparemment aucun traité à caractère purement pastoral[90].

Les indications que les annotations marginales de Claude Pirusset fournissent, semblent suggérer que notre curé était somme toute intéressé par la signification doctrinale des tâches sacerdotales qu'il était appelé à accomplir, qu'il attachait une assez grande importante au culte de la Vierge, à l'intercession des saints, à la prière, tout comme aux gestes et aux rites permettant de se protéger des attaques du diable et des forces du mal. Mais Pirusset paraît surtout avoir été soucieux de se renseigner sur les manifestations du surnaturel, le destin futur de l'homme et les réalités de l'Au-delà, le Jugement dernier et la condition des âmes défuntes. S'agissait-il de préoccupations d'ordre eschatologique nourries par le sentiment que la fin des temps n'était pas loin et qu'il était urgent de se préparer à cet événement ? Peut-être, mais il est sans doute préférable de s'abstenir de donner une réponse catégorique à cette question sur la base uniquement de quelques traits de plume à côté d'une phrase, de quelques doigts pointés vers une ligne ou de quelques mots griffonnés dans la marge d'un folio.

édités par S. Brettle, *San Vincente Ferrer*, p. 177–194 (quatre sermons) et J. Perarnau, «Les primeres ‹reportationes› de sermons de St. Vicent Ferrer, les des Friedrich von Amberg, Fribourg, Cordeliers, ms 62», dans *Arxiu de Textos Catalans Antics*, vol. 18, *Estudis i inventari de sermons de Sant Vicent Ferrer*, Barcelone, 1999, p. 63–155 (sept sermons). Je remercie le Père B. Hodel de m'avoir signalé et mis à disposition le travail de J. Perarnau.

[90] Il est vrai que le traité sur les sept Psaumes pénitentiaux ne nous est pas parvenu, et qu'on ne peut pas exclure à priori qu'il traitait de la Pénitence aussi d'un point de vue pratique.

Abréviations: AEG = Archives d'État de Genève; ACS = Archives du Chapitre de Sion; BCU = Bibliothèque Cantonale Universitaire (Lausanne); ADHS = Archives départementales de la Haute Savoie; BPU = Bibliothèque Publique Universitaire (Genève); Gremaud = J. Gremaud, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, 8 vol., Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande, 1ère série, t. 29–33, 37–39, Lausanne, 1875–1898.

La Légende dorée d'un curé du XVe siècle du diocèse de Genève

L'article étudie le manuscrit de la *Légende dorée* copié au début du XVe siècle par Claude Pirusset, curé de l'église de Ceyzérieu, village situé dans le diocèse de Genève. L'analyse des annotations marginales du manuscrit permet d'observer quels sont les sujets qui ont suscité l'intérêt du curé de Ceyzérieu, quel était son niveau de formation, mais aussi de constater que Claude Pirusset a copié le légendier du dominicain Jacques de Voragine principalement pour son édification personnelle et non pas pour pouvoir s'en servir pour l'exercice de son ministère pastoral. Claude Pirusset a certainement été un curé de paroisse atypique. Son cas montre néanmoins que vers la fin du moyen âge certaines paroisses rurales pouvaient être desservies par des curés qui, tout en y résidant et en y exerçant effectivement leurs fonctions sacerdotales, étaient capables de comprendre le latin et n'avaient pas renoncé à essayer d'améliorer leur formation culturelle.

The Légende dorée of a 15th century priest from the diocesis of Geneva

This article studies the manuscript of the Golden Legend copied at the beginning of the 15th century by Claude Pirusset, priest of the church of Ceyzérieu, a village located in the diocese of Geneva. Analysis of the manuscript's annotations reveals the subjects which attracted the Ceyzérieu priest's interest, and shows his level of cultural accomplishment. It also makes clear that Claude Pirusset copied the Golden Legend of the Dominican Jacques de Voragine mainly for his personal edification and not in order to use it for pastoral work. Claude Pirusset was certainly an atypical parish priest. This case shows nevertheless that towards the end of the Middle Ages there were priests serving rural parishes who, while residing there and carrying out their sacerdotal functions, were nevertheless able to understand and to write Latin and had not abandoned cultural development.

Die Légende dorée eines Priesters der Diözese Genf aus dem 15. Jahrhundert

Der vorliegende Artikel untersucht das Manuskript der Goldenen Legende, welches zu Beginn des 15. Jahrhundert durch Claude Pirusset, den Priester von Ceyzérieu, einem in der Diözese Genf gelegenen Dorf, kopiert wurde. Die Analyse der Anmerkungen des Manuskripts bringt die Themen zum Vorschein, welche den Priester von Ceyzérieu interessierten, zeigen sein Bildungsniveau auf ebenso wie die Tatsache, dass Claude Pirusset die Legende des Dominikaners Jacques de Voragine hauptsächlich für seine persönliche Erbauung und nicht so sehr für seine pastorale Arbeit verwendete. Claude Pirusset war sicherlich ein atypischer Priester. Trotzdem zeigt sein Beispiel, dass es am Ende des Mittelalters auch in ländlichen Pfarreien Priester gab, welche neben ihren pastoralen Funktionen Latein verstanden und schrieben und bestrebt waren, ihre kulturelle Bildung zu verbessern.

Mots clés – Keywords – Schlüsselbegriffe

Jacques de Voragine, Légende dorée – Golden Legend – Goldene Legende, Vincent Ferrier, Claude Pirusset, curé de paroisse – parish priest – Priester, hagiographie – hagiography – Hagiographie, diocèse de Genève – diocese of Geneva – Diözese Genf, ministère sacerdotal – pastoral work – Pastoral, lecture privée – personal reading – persönliche Lektüre

Franco Morenzoni, Professeur au Département d'histoire générale, Université de Genève